

Activités Internationales



Numéro

Mai

2022

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ESPACE INTERNATIONAL DE LA CGT

n°37

SOMMAIRE

ÉDITO

Programme de la semaine de «solidarité Palestine» **P3**

Semaine culturelle palestinienne **P4-5**

Interview de Madame Hala Abou Hassira, Ambassadeur de Palestine en France **P6**

Intervention de Philippe Martinez à la Commission exécutive confédérale du 22 mars 2022 **P10**

Verbatim : Conférence webinaire sur la solidarité avec la Palestine **P12**

Dossier : Initiative citoyenne européenne #StopSettlements. Mettre fin au commerce avec les colonies illégales **P20**

À voir, à lire **P26**

Formation syndicale européenne et internationale **P27**

Rejoignez la campagne #stopaucommerceaveclescolonies **P28**

VIVE LA PALESTINE !

L'indignation de la CGT n'est pas à «géographie variable» : les guerres se succèdent en une de l'actualité, sans toujours susciter le même intérêt médiatique, mais la CGT se mobilise en toutes circonstances et de manière égale en faveur de la paix.

De la Palestine à l'Ukraine en passant par l'Irak, l'Afghanistan et la Syrie, notre internationalisme syndical se développe pour exprimer notre solidarité envers les peuples agressés, contre les armées et les gouvernements qui agressent. De ce point de vue, la lutte de libération nationale du peuple palestinien ressemble à celle en cours des peuples d'Ukraine. Dans les deux cas, il y a un gouvernement agresseur, et un peuple agressé; dans les deux cas il y a une résistance unie face à l'État colonisateur et impérialiste.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'on croise parfois des drapeaux palestiniens ou syriens aux côtés des drapeaux ukrainiens lors des manifestations en faveur de la paix. Il serait cohérent de la part des gouvernements du monde, prompts à s'indigner des horreurs bien réelles de la guerre en Ukraine, qu'ils adoptent des mesures économiques similaires face aux impérialismes et aux colonialismes israélien et russe. Il est

bien dommage que les mesures de sanction et de désinvestissement, par exemple, ne soient pas activées de la même manière vis-à-vis de chacun des États faisant usage de la force et de la violence guerrière pour asseoir leurs appétits et leurs dominations impérialistes.

Si la solidarité exprimée dans de nombreux pays au printemps 2021, lors des bombardements israéliens sur Gaza, a permis de raviver la flamme des soutiens à la Palestine, force est de constater que sur le plan diplomatique et géopolitique, rien ne bouge. Les rares appels à la reprise des négociations après l'épisode meurtrier du printemps sont restés lettres mortes. Pire encore, la vie politique israélienne s'est encore déplacée vers la droite après les dernières élections à la Knesset, le parlement israélien, en juin 2021. Le Premier ministre Naftali Bennett est directement issu d'une formation d'extrême droite spécialisée dans la défense des intérêts des colons en Cisjordanie.

La majeure partie de l'opinion publique israélienne ne s'émeut même plus des atteintes flagrantes et gravissimes aux droits humains fondamentaux dont le gouvernement du pays se rend coupable: plusieurs centaines



d'enfants sont aujourd'hui détenues dans les geôles israéliennes; des centaines d'innocents se trouvent emprisonnés sans procès, de façon dite préventive.

La situation des travailleurs palestiniens se rendant chaque jour en Israël ou dans les territoires des colonies est également particulièrement alarmante. Ils subissent quotidiennement les contrôles aux check-points et voient leur temps de trajet considérablement augmenté par la multiplication des interventions militaires et administratives, auxquelles s'ajoutent les brimades et les humiliations de la part des soldats qui en sont chargées. Sur le front syndical, la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération syndicale internationale (CSI) sont toutes deux intervenues l'année dernière pour exiger la reconnaissance immédiate de l'État de Palestine. La CGT n'est pas pour rien dans ces positions adoptées par le syndicalisme européen et international, aux côtés de nos camarades

britanniques, italiens, espagnols et scandinaves notamment, tous mobilisés en défense du peuple palestinien. Sur le terrain cependant, chaque jour qui passe rend plus difficile et plus hypothétique la constitution d'un État de Palestine dans les frontières définies par les résolutions des Nations unies en 1967. Le morcellement du territoire en Cisjordanie et le processus d'annexion rampante et forcée de Jérusalem-Est en sont la démonstration.

Les différents courants politiques palestiniens oscillent entre deux options diplomatiques et politiques, très différentes voire opposées, mais présentant chacune leur cohérence :

- obtenir dans un délai bref, avec une date butoir, la reconnaissance d'un État de Palestine réellement souverain, dans les frontières de 1967;
- se diriger vers une solution à un seul État, où il s'agira de faire la démonstration que cet État ne saurait être régi par des lois d'apartheid, comme c'est le cas d'Israël actuellement, et qu'il doit

traiter ses citoyens, juifs et arabes, en égalité de droits et de devoirs.

Dans ce contexte, la CGT a tenu à réaffirmer son soutien au peuple palestinien au travers d'une semaine de solidarité avec la Palestine, organisée du 21 au 25 mars dernier et dont le présent bulletin rend compte.

Jalonnée d'initiatives culturelles – exposition des œuvres d'artistes palestiniens dans le patio confédéral, concert de musique palestinienne, vente de produits artisanaux –, cette semaine nous a également permis d'entendre Madame l'ambassadrice de Palestine à Paris Hala Abou Hassira et des camarades de Palestine, du Royaume-Uni, d'Espagne et d'Italie lors de deux moments d'échange à destination de la direction confédérale et des organisations de la CGT.

Toute la semaine, nos collègues de l'Association France Palestine Solidarité ont tenu un stand proposant de la littérature et promouvant la signature de l'initiative citoyenne européenne pour l'interdiction du commerce des produits des colonies dans le territoire de l'Union européenne, initiative dont la CGT est partie prenante.

Ce bulletin regroupe ainsi un certain nombre d'éléments évoqués durant cette semaine de solidarité. Mais la CGT compte évidemment que l'élan se poursuive bien au-delà et plusieurs autres développements sont à envisager en partenariat notamment avec nos camarades syndicalistes palestiniens. Nous aurons prochainement l'occasion d'y revenir.

En attendant, vive la solidarité internationale! Vive les luttes de libération! Vive la Palestine!

**BORIS PLAZZI, PIERRE COUTAZ
ET ÖZLEM YILDIRIM**

Solidarité Palestine



Dans l'indifférence quasi générale, la situation en Palestine continue de se dégrader. Si la solidarité exprimée internationalement au printemps dernier, lors des bombardements israéliens sur Gaza, a permis de raviver la flamme des soutiens à la Palestine, sur le plan diplomatique et géopolitique, rien ne bouge. Les rares appels à la reprise des négociations après cet épisode meurtrier sont restés lettres mortes. L'opinion publique israélienne ne s'émeut même plus des atteintes flagrantes et gravissimes aux droits humains fondamentaux dont le gouvernement du pays se rend coupable, emprisonnant sans procès, de façon dite « préventive », des centaines d'innocents – dont des enfants. La situation des travailleurs palestiniens se rendant quotidiennement en Israël ou sur les territoires des colonies est également particulièrement alarmante. Ils subissent continuellement les brimades et les contrôles aux *check-points* et voient leur temps de trajet considérablement augmenté par la multiplication des interventions militaires et administratives. Le morcellement du territoire en Cisjordanie et le processus d'annexion de Jérusalem Est démontrent chaque jour l'éloignement de la constitution d'un État de Palestine dans les frontières définies par les résolutions des Nations unies.

Cette grave situation a motivé l'engagement de la CGT dans l'Initiative citoyenne européenne pour l'interdiction du commerce des produits des colonies dans le territoire de l'Union européenne. L'objectif fixé est de réunir en France 280 000 signatures de soutien.

Elle nous conduit aussi à organiser une semaine de solidarité avec le peuple palestinien et sa culture **dans le patio de la CGT du 21 au 24 mars 2022**, dont voici le programme :

- **Toute la semaine: exposition** dans le patio **d'artistes** palestiniens (en majorité exilés en France dont plusieurs originaires de Gaza); vente de **produits artisanaux** de 11h30 à 14h30; tenue d'un stand par **l'Association France Palestine Solidarité**;

Trois temps forts viendront plus spécifiquement ponctuer cette semaine :

- **Le 22 mars dans l'après-midi**: inauguration de l'exposition puis intervention de **l'ambassadeur de Palestine** suivie d'un échange avec les membres de la **CEC**;
- **En soirée du 22 mars**, un **concert** de musiciens palestiniens aura lieu dans le patio;
- **Le 24 mars**, une **conférence** réunira des syndicalistes palestiniens et européens (espagnols, italiens et de la CSI) pour échanger avec ceux de la CGT sur le soutien à la Palestine, avec un focus sur les luttes des travailleuses en Palestine et l'exercice des libertés syndicales.

Lien pour participer au webinaire: <https://us06web.zoom.us/j/89923385192>

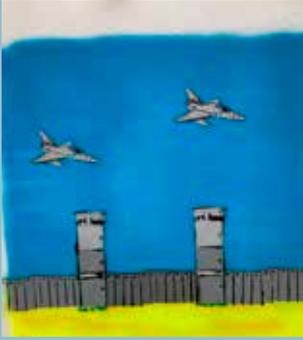
Semaine culturelle palestinienne



Inauguration de l'exposition avec madame Hala Abou Hassira, ambassadeur de la Palestine en France.



Concert «Ensemble Jafra» dans le patio Georges Seguy.



ŒUVRE DE L'ARTISTE ALEX LESS

On peut y voir une évocation simultanée des luttes de libérations des peuples de Palestine et d'Ukraine

HUMAN REALITY? Rana Al Batrawi & Titos Kontou

Nous avons discuté avec Rana de questions philosophiques sur les relations homme-femme, les frontières physiques, morales... à partir de ces thèmes, nous avons réalisé des croquis et nous sommes mis d'accord sur une installation. Pour mettre en œuvre nos différentes pratiques de peinture et sculpture, nous avons décidé de mettre en scène un couple entrelacé suspendu au plafond. Le but est de montrer une certaine légèreté. Le couple donne l'impression d'être en apesanteur mais la sculpture pèse assez lourd. Le couple est attaché au sol par des fils rouges retenus de part et d'autre d'un mur symbolique par des personnages qui tirent chacun de leur côté. Cela donne le sentiment que les personnages veulent ramener le couple au sol, mais celui-ci s'envole aidé par la lierre qui pousse sur le mur. Plusieurs interprétations sont possibles. L'une pourrait être que l'Amour surpasse toujours les frontières avec l'aide de la Nature, mais chaque interprétation peut trouver sa place.



HOW DO WE SEE THE SEA? / Majdal Nateel & Annor Codina

Majdal m'a demandé de dessiner une succession de ronds au pastel gras, dans un périmètre précis correspondant aux proportions de la zone d'accès maritime attribuée aux palestiniens par le gouvernement israélien. Les ronds sont tracés de manière enfantine dans une variation de bleu, pour refléter le rapport particulier des enfants gazaouis à la mer, en raison du facteur politique imposé par l'occupation. Pour mieux appréhender cette relation complexe des gazaouis à la mer, je me suis documentée. Au fil de ces investigations j'ai découvert que la pêche est soumise à un périmètre de navigation arbitraire et fluctuant. Tributaire des fréquentes restrictions de l'occupant, sa superficie varie, au gré des tensions, de 0 à 15 miles. Loin des eaux poissonneuses. La marine israélienne ouvre le feu sur les bateaux qui débordent des limites, des pêcheurs sont régulièrement blessés voire tués et leurs embarcations endommagées. L'interdiction d'accéder à la mer est aussi utilisée comme mesure punitive collective, en représailles des manifestations du vendredi pour le droit au retour, par exemple. En plus des frégates de guerre sillonnant en permanence l'horizon, Israël construit une barrière maritime s'étendant sur 200m de long et 50m de large, dans la mer. Cette sorte de digue fortifiée, scellée dans la Méditerranée est surmontée d'une infrastructure défensive mêlant détecteurs et clôture de barbelés, 6 m au-dessus de la mer. L'installation vidéo découle de ces explorations.



DREAM CATCHER Duaa Qishta & Alex Less

Dream catcher est un ensemble de 8 roues de vélo avec cordage ... Il sert à attraper les rêves ou bien les souhaits des enfants français pour les envoyer aux enfants palestiniens qui ont une vie laborieuse et rude. Leurs souhaits sont : plus d'amour, de paix, plus d'hôpitaux ... pour les enfants de Gaza.



ENTRETIEN

« Israël a renforcé un régime d'apartheid »

HALA ABOU HASSIRA. À la veille des 74 ans de la Nakba, « la grande catastrophe » du peuple palestinien chassé de ses terres le 15 mai 1948, la CGT organisait, fin mars, une semaine de solidarité avec la Palestine à laquelle participait son ambassadeur en France. L'occasion d'une rencontre.

DATES CLÉS

26/10/1976

Naissance à Gaza.

26/10/1989

Première arrestation à la suite d'une manifestation contre l'occupation.

1994/1998

Études de littérature anglaise et de civilisation européenne à l'université Al Azhar de Gaza. Devient membre du comité étudiant du Fatah.

Janvier 1999

Première nomination diplomatique en tant qu'adjointe de l'ambassadeur palestinien au Gabon.

Août 2021

Nomination comme ambassadeur de Palestine en France.

Tensions et blocages avec Israël, checkpoints, crise sanitaire... Quelle est la situation actuelle ?

Depuis sa création, Israël a mis en place un régime systémique et systématique d'oppression, de discrimination et d'occupation qui a constitué, au fil des années, un système d'apartheid contre le peuple palestinien. On voit bien aujourd'hui combien l'installation de ce régime a été orchestrée par les gouvernements israéliens successifs, avec des agressions incessantes contre les Palestiniens. Ces derniers jours, on a encore constaté des violences sans précédent contre la population palestinienne de Jérusalem. Il y a quelques semaines, plusieurs mineurs palestiniens étaient frappés et arrêtés devant les caméras du monde entier, tandis que huit enfants étaient tués à Jéricho. De façon plus générale, la population palestinienne endure l'ordre militaire israélien à travers la multiplication des checkpoints en Cisjordanie, et une colonisation qui se renforce et s'étend. On voit ainsi l'annexion, *de facto*, de 60 % de la Cisjordanie, une colonisation qui sépare Jérusalem-Est de sa continuité géographique avec la Cisjordanie ; la bande de Gaza, elle, est complètement isolée et sous blocus depuis quinze ans, avec deux millions d'habitants privés de leur liberté et de leurs droits les plus basiques.

Et pour les travailleurs palestiniens ?

Les travailleurs vivent sous ce régime d'apartheid. Environ 120 000 d'entre eux travaillent en Israël et sont privés de tous leurs droits. Ils doivent passer chaque jour les multiples checkpoints et y être maltraités. Ils doivent s'être levés à 2 heures du matin pour passer ces barrages le plus tôt possible, condition indispensable pour avoir une chance d'accéder à leur lieu de travail en Israël. Beaucoup – principalement des hommes – sont employés dans les services, comme la restauration, ou sont mécaniciens, électriciens, travailleurs du bâtiment... En fait, le travailleur palestinien est exploité et travaille sans contrat, ni protection.

En cas de litige avec l'employeur, il n'a pas accès au tribunal israélien : il est licencié immédiatement, renvoyé, et l'accès au travail lui est interdit avec confiscation de son permis de travail. Les soins médicaux ne lui sont pas garantis, les minima de protection et de sécurité au sein des lieux de travail non plus, ce qui entraîne parfois des accidents graves.

Les travailleurs peuvent-ils se tourner vers des syndicats pour être défendus ?

Oui. L'Union générale des travailleurs palestiniens [*Palestinian General Federation of Trade Unions, (PGFTU), NDLR*] existe depuis la révolution palestinienne, en 1965. Elle couvre différents champs professionnels dans le privé et les services publics. Depuis la signature des accords d'Oslo, elle bataille aussi en faveur de la défense des droits des travailleurs palestiniens en Israël. Leur tâche est ardue face au harcèlement israélien pour étouffer leur action. La société palestinienne est en majorité composée d'agriculteurs – bien qu'une petite partie soit également très qualifiée (ingénieurs, médecins...). Mais à Gaza, par exemple, entre 60 et 80 % de la population active est au chômage, car il n'y a aucune opportunité d'emplois, ce qui entraîne de grandes frustrations pour une population dont plus de la moitié a moins de 25 ans. Les mesures imposées par Israël dans beaucoup de domaines affectent le quotidien des Palestiniens. Par exemple, l'export-import est complètement contrôlé par Israël, qui fait du chantage politique à travers le blocage des revenus des taxes douanières qu'il collecte et qu'il devrait normalement reverser aux Palestiniens. Israël retient, par ailleurs, l'équivalent de 25 milliards de dollars américains en indemnités non versées aux salariés palestiniens depuis 1975.

Quel a été l'impact de la crise sanitaire ?

Elle a encore compliqué la situation : on a vu des travailleurs palestiniens obligés de rester en Israël,

Hala Abou Hassira, ambassadeur de Palestine en France dans son bureau, à Paris.

coincés sur leurs lieux de travail pendant deux mois, et, en cas d'infection au Covid, se faire renvoyer par les militaires israéliens du côté palestinien sans les soins médicaux nécessaires. Cette situation fait partie de ce régime d'apartheid, avec une politique qui révèle le manque d'engagement d'Israël envers la solution de reconnaissance de deux États dans laquelle nous nous étions engagés lors de la signature des accords d'Oslo, il y a vingt-huit ans. Cette solution internationale était un choix qui devait nous permettre de vivre en paix et en liberté dans un État indépendant et souverain selon les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Il y a un an, le Premier ministre Naftali Bennett succédait à Benjamin Netanyahu. Est-ce devenu plus facile ?

Au contraire. Nous avons affaire au gouvernement le plus extrémiste de l'histoire d'Israël, avec une surenchère politique qui confine au fanatisme et qui se traduit par un soutien total aux colons et une accélération de la colonisation.

Où en est-on de la proposition de cohabitation de deux États, à la suite des accords d'Oslo ?

En 1994, lors de la signature des accords, il y avait en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, 200 000 colons israéliens ; ils sont désormais environ 800 000. Aujourd'hui, les agressions des colons israéliens – qui ont lieu dans l'ensemble des territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est, dans le quartier de Cheikh Jarrah, à l'esplanade des Mosquées et sur différents checkpoints de Naplouse et de Jénine –, les incursions israéliennes dans des villes palestiniennes et les attaques des colons les plus extrémistes, protégés par l'armée israélienne, nous amènent nécessairement à questionner la viabilité de la solution de deux États. Notre partenaire israélien ne s'engage pas du tout en direction de cette solution et fait, au contraire, tout pour la saboter et la rendre impossible. Cela nous amène au scénario difficile d'un seul État avec un système d'apartheid dans lequel les droits ne seront pas égaux. Or, nous continuons, nous, Palestiniens, à réclamer et l'égalité et la liberté au sein d'un État palestinien indépendant qui vive en paix et en sécurité à côté de l'État d'Israël.

Le nouveau contexte international a-t-il un impact sur le conflit israélo-palestinien ?

Profitant de ce que le monde entier a les yeux braqués sur le conflit russo-ukrainien, Israël, le mois dernier, a intensifié les violations des droits des Palestiniens et



ses actions de colonisation. C'est l'occasion d'appeler, une nouvelle fois, la communauté internationale à utiliser le même langage que pour le peuple ukrainien, et à appliquer indistinctement le droit international. Le peuple palestinien est soumis à une occupation militaire depuis cinquante-quatre ans et a été chassé de ses terres lors de la Nakba, il y a soixante-quatorze ans. Il est temps que la communauté internationale soit sincère et cohérente avec ses principes fondateurs de droit international. Ces droits ne sauraient être exclusifs à un peuple, ils sont universels et doivent s'appliquer à tous, indistinctement. Au risque de renforcer encore des frustrations d'un côté et un sentiment d'impunité totale de l'autre. Car Israël défie le système multilatéral international et les centaines de résolutions des Nations unies – la dernière en date (2334 du Conseil de sécurité) demande la fin de l'occupation militaire et de la colonisation, ainsi que la mise en place de sanctions à l'égard des produits issus des colonies. Mais il échoit concrètement aux pays tiers, membres de la communauté internationale, d'œuvrer pour la mise en application de cette résolution. La directive européenne d'étiquetage des produits issus des colonies, par exemple, revient à dire au consommateur européen : « *Ce produit est illégal, volé ; en vous informant, on vous donne la liberté de l'acheter ou non.* » Alors que, selon le droit international, il est

« Nous assistons bien à une politique internationale inégale, déterminée par la couleur des victimes. »

de la responsabilité des pays membres d'interdire l'accès des produits issus des colonies au marché européen. Or, on le voit bien aujourd'hui avec le conflit russo-ukrainien, les sanctions commerciales sont un outil juridique légitime contre la force occupante.

Vous avez le sentiment d'un deux poids, deux mesures ?

Nous assistons bien à une politique internationale inégale, déterminée par la nature et la couleur des victimes. Israël a renforcé un régime d'apartheid, commis des crimes de guerre documentés contre le peuple palestinien. À la suite des agressions contre Jérusalem-Est et contre la bande de Gaza en 2014, nous avons sollicité la Cour pénale internationale afin qu'elle enquête sur les crimes de guerre commandités par les dirigeants d'Israël contre le peuple palestinien. L'enquête de la CPI, qu'Israël rejette toujours, est en cours. Nous appelons la communauté internationale à être cohérente avec les principes fondateurs du système multilatéral international actuel et à appliquer les multiples résolutions des Nations unies qui demandent la fin de l'occupation de la Palestine, l'arrêt de la colonisation – c'est un crime de guerre –, l'arrêt des expulsions de Palestiniens de leur maison, l'arrêt des confiscations de terres, de l'emprisonnement d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens. Il y a, aujourd'hui, environ 240 mineurs palestiniens emprisonnés dans des prisons israéliennes, et soumis à des tortures psychologiques et physiques.

Il y a aussi Georges Abdallah, militant pro-palestinien libanais emprisonné en France et libérable depuis 1999, et Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, détenu en Israël...

Nous réclamons la libération de tous les prisonniers politiques. Il y a aujourd'hui en Israël plus de 500 détenus administratifs, dont celle de Salah Hamouri. Cet ancien prisonnier franco-palestinien, dont la carte d'identité, de Jérusalem-Est, a été confisquée, dont le droit de résidence et la couverture médicale ont été supprimés, est de nouveau détenu, sans charge établie, sans tribunal, sans jugement. Sa détention administrative n'était censée durer que six mois. Elle est indéfiniment renouvelée. Certains détenus passent des années comme cela. Nous demandons la libération des 5 000 prisonniers et détenus politiques palestiniens – y compris celle des femmes et des enfants. Israël doit adopter une attitude en faveur de la paix. Les retombées d'une telle stabilité s'étendraient à l'ensemble de la région, tout comme leur absence, malheureusement.

Fin mars, la CGT organisait une semaine de solidarité avec la Palestine. Ce soutien est important ?

Vous n'imaginez pas à quel point. C'est le signal que nous ne sommes pas seuls dans cette lutte légitime pour la justice et la liberté. La fraternité et la solidarité de la CGT, comme celle d'autres forces de par le monde, nous aident à résister. Et je veux croire à une prise de conscience, à un parallèle entre cette crise russo-ukrainienne et la situation palestinienne.

■ ENTRETIEN RÉALISÉ PAR **DOMINIQUE MARTINEZ**

Pour atteindre un million de signatures afin d'interdire le commerce des produits des colonies, signez l'initiative citoyenne européenne sur <https://cutt.ly/zFSgMzB>

Mars 2022, checkpoint d'Erez. Dès l'aube, chaque jour, des Palestiniens doivent patienter pour aller travailler en Israël.

ASHRAF AMRA/SIPA



israël palestine

Agir pour la paix



Intervention de Philippe Martinez à la Commission exécutive confédérale du 22 mars 2022



Je voudrais commencer par évoquer avec vous un souvenir. Un souvenir qui date de 2013. Un souvenir qui marque à jamais la mémoire d'un homme.

En février de cette année 2013, la CGT effectuait une visite confédérale à l'invitation de nos camarades syndicalistes palestiniens. C'était la première depuis longtemps.

En Palestine occupée, au-dessus de Ramallah, nous avons observé avec effroi le quotidien des villageois de Bil'in confrontés au mur de la honte, au vol de leurs terres, aux brimades de l'armée israélienne, à l'arrogance des colons. L'héroïque et pacifique population de Bil'in, comme ces familles palestiniennes chassées aujourd'hui de leurs maisons de Jérusalem-Est, témoigne avec une force implacable de l'urgence de mettre fin au morcellement de la Cisjordanie.

Dans la bande de Gaza, nous avons admiré le courage d'une population exposée au blocus, aux privations, à la violence quotidienne. Concentrés sur un rectangle de terre sous surveillance des miradors et des armes, deux millions de Palestiniens vivent enfermés et allument quotidiennement le soleil alors que sur trois côtés, leur horizon est fermé par une

muraille, tandis que le quatrième s'ouvre sur une mer Méditerranée quadrillée par les navires de guerre israéliens.

Ce mois de février 2013, nous étions quelques semaines avant que cette enclave, qui constitue en elle-même une insulte à la mémoire juive, ne fasse l'objet d'un nouveau tour de vis dans le blocus qui maintient prisonnière, dans l'indifférence de la communauté internationale, la population gazaouie.

C'était il y a presque dix ans et en dix ans, qu'a fait la communauté internationale, qu'ont fait les dites grandes puissances pour faire progresser la paix sur la base des résolutions internationales ? Rien !

Bien au contraire, elles laissent se poursuivre une colonisation qui, chaque jour, rend plus difficile la constitution d'un État palestinien qu'il est pourtant urgent de soutenir et de reconnaître ! Pour ce faire, il faut avoir le courage de forcer Israël à démanteler les colonies illégalement implantées en Cisjordanie !

L'année dernière, provoqué, violenté, exaspéré, le peuple palestinien est entré dans un élan de résistance que la CGT a tenu à soutenir.

Les expulsions arbitraires des quartiers de Jérusalem exacerbent la colère du peuple palestinien qui y vit depuis des générations.

Les travailleurs palestiniens, contraints d'aller travailler dans des colonies qui ne cessent de se ramifier comme une toile d'araignée, en ont assez des conditions humiliantes que leur impose l'occupant.

L'accord d'association de l'Union européenne avec Israël doit être suspendu sans délai, jusqu'à ce qu'Israël se conforme au « respect des droits humains ».

La CGT est solidaire de la lutte du peuple palestinien pour vivre pai-

siblement et dignement, dans ses droits et libertés. Une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens passe en premier lieu par la reconnaissance immédiate de l'État de Palestine, que le gouvernement français avait promis « le temps venu ». Il est désormais plus que temps de passer de la parole aux actes !

Une campagne pour la reconnaissance de l'État de Palestine a été lancée aux niveaux international, européen et national en juin 2021. Elle s'appuie sur deux confédérations : la Confédération syndicale internationale et la Confédération européenne des syndicats. En France, elle est portée notamment par la CGT, la Fédération syndicale unitaire, l'Association France Palestine Solidarité, le Mouvement de la paix, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, le Réseau Euromed France et Solidarité laïque.

Suite au congrès de la PGFTU [Palestinian General Federation of Trade Unions ; Fédération générale des syndicats palestiniens] qui s'est tenu en 2016 à Naplouse, la CGT a pris l'initiative de réunir à Paris les représentants des syndicats français, italiens, espagnols, belges et suédois. Plusieurs missions syndicales européennes ont été par la suite effectuées en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, avec l'objectif de tester les potentialités d'actions coordonnées en Europe et sur le terrain.

La CGT a porté l'idée de fonder une bourse du travail à Jérusalem-Est. Mais le projet a été gelé suite à l'intervention de Donald Trump en 2017, reconnaissant Jérusalem capitale d'Israël.

En marge du congrès de la CSI en 2018, la CGT a proposé d'organiser une session spéciale intitulée « Pa-



lestine: solidarité syndicale et droit international». Avec 285 participants du monde entier, cette session a été l'une des plus suivies de ce congrès. La CGT a été à l'initiative de plusieurs actions pour inciter les entreprises françaises à cesser leur collaboration avec l'occupant israélien avant la publication de la liste de l'Onu.

Elle a mené des actions avec ses partenaires – Union syndicale Solidaires, Association France Palestine Solidarité (AFPS), Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), Ligue des droits de l'homme (LDH), Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), – afin d'obtenir le retrait de la société Orange d'un partenariat avec la société israélienne de télécommunications Partner Communications, active dans les colonies israéliennes en Cisjordanie occupée.

Cette première campagne de « Liaisons dangereuses » a été couronnée de succès. Huit mois après la publication du rapport et la large campagne qui a pris à témoin l'opinion publique, Orange a mis fin à sa collaboration.

La CGT a travaillé avec les mêmes partenaires à l'élaboration d'un rapport sur « Les liaisons dangereuses de banques françaises avec la colonisation israélienne », base pour le lancement d'une campagne dont l'objectif était d'obtenir le retrait de quatre banques françaises – BNP Paribas, Société générale, Crédit agricole (et sa filiale LCL), BPCE (et sa filiale Natixis) – et de la société AXA des liens financiers qu'elles ont avec cinq banques et quelques autres entreprises israéliennes dans le secteur des services de base, toutes actrices directes de la colonisation. Cette campagne se poursuit et s'inscrit depuis quelques mois dans une campagne européenne intitulée Don't

Buy Into Occupation (« N'achetez pas à l'occupant »).

Le troisième rapport, « Tramway de Jérusalem: des entreprises françaises contribuent à la colonisation israélienne du territoire palestinien occupé », est le résultat d'une initiative commune des organisations AFPS, CFDT, CGT, FIDH, Al-Haq, LDH, Solidaires, Plateforme des ONG françaises pour la Palestine.

Ce rapport met en lumière la participation des entreprises Alstom, Egis et Systra, les deux dernières étant des filiales d'établissements publics (SNCF et RATP, Caisse des dépôts et consignations).

Confrontée à la campagne lancée lors de la grève des cheminots français en 2018 et suite à l'interpellation des représentants syndicaux au comité d'entreprise européen, Systra s'est retirée, invoquant le droit international public.

Alstom l'a suivie un an après, indiquant que « l'appel d'offres et le projet lui-même étaient ostensiblement nuisibles ou pourraient potentiellement nuire aux droits humains ».

Egis – notamment sa filiale Egis-Rail à Lyon – reste la dernière entreprise française impliquée dans la réalisation de ce projet d'extension du tramway reliant la partie israélienne de Jérusalem aux colonies à l'est de Jérusalem.

Néanmoins, il faut rester vigilant et suivre les appels d'offres dans ce domaine.

Le 20 février dernier, une coalition internationale de plus de cent organisations a lancé l'initiative citoyenne européenne « Stop au commerce avec les colonies », afin que l'Union européenne mette fin au commerce avec les colonies, en application des droits humains fondamentaux et du droit international.

Trente organisations françaises la soutiennent, dont la CGT. L'objectif pour la France est d'atteindre 280 000 signatures en une année. Comme suggérait jeudi dernier une congressiste de la Fédération des banques et assurances, « Si vous avez une chose à faire pour la Palestine cette année, c'est de signer cette pétition ».

Comme je le répète souvent, je me permets de souligner la nervosité des autorités de notre pays, qui interdisent que l'on pose des questions sur la Palestine pour mieux masquer leur intention de n'apporter aucune réponse et de laisser faire l'inacceptable. Mais rien ne fera taire notre solidarité!

Plus que jamais, il faut agir pour la Palestine.

Il faut poursuivre et intensifier les interventions de la CGT.

Merci de votre attention.



Verbatim

Conférence webinaire sur la solidarité avec la Palestine

Un webinaire, le jeudi 24 mars dernier, a réuni des syndicalistes palestiniens et européens (espagnols, italiens et de la CSI) pour échanger avec les syndicalistes de la CGT sur le soutien à la Palestine; un focus particulier a été consacré aux luttes des travailleuses palestiniennes et à l'exercice des libertés syndicales.



PIERRE COUTAZ, CO-ANIMATEUR DE L'ESPACE INTERNATIONAL CGT

«Je vous remercie toutes et tous d'avoir répondu présents à cette séance d'échange. Quelques mots d'introduction pour vous dire que notre indignation, l'indignation de la CGT, n'est pas à "géographie variable" en fonction des violences subies par les peuples qui résistent pour leurs droits et libertés. Notre solidarité non plus. L'Europe vit actuellement un conflit armé d'une rare violence sur notre continent, mais dont de multiples images rappellent le drame palestinien en cours. Le dire ne relativise pas les souffrances. Elle les rend au contraire égales en toutes circonstances. La CGT se trouve du côté des opprimés pour condamner les oppresseurs. C'est pourquoi elle soutient actuellement et évidemment le peuple ukrainien qui résiste, et soutient aussi les militants en Russie ou au Bélarus qui se lèvent contre la guerre. Mais c'est aussi pourquoi nous avons souhaité rap-

pelez cette semaine notre solidarité avec la cause palestinienne, notre solidarité avec ce peuple palestinien qui, depuis soixante-dix ans, se voit privé d'une maîtrise pleine et entière de son avenir en raison des visées colonialistes et impérialistes de l'État d'Israël.»



PHILIPPE MARTINEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CGT

«Bonjour à toutes et à tous. Et un salut particulier pour nos camarades et amis palestiniens, Shaher et Aishah. Je vous remercie de participer à cet échange fraternel de solidarité avec la Palestine. Comme l'a dit Pierre, ce webinaire s'inscrit dans cette semaine que nous organisons ici à Paris, à la CGT. Une semaine de solidarité avec nos camarades palestiniens, avec le peuple palestinien. Comme cela a été rappelé, nous avons eu l'honneur de recevoir à notre direction nationale de la CGT l'ambassadrice de Palestine en France Hala Abou Hassira, qui nous a fait part de la situation en Cisjordanie et à Gaza. Nous présentons toute la semaine ici une exposition

d'artistes palestiniens, et de photos sur la situation que vivent les travailleurs et les travailleuses et plus largement les citoyens en Palestine. Juste donc quelques mots pour lancer cet échange. Comme certainement beaucoup d'entre vous, j'ai eu la chance de me rendre en Cisjordanie et à Gaza en 2013 avec une délégation de la CGT. C'est évidemment pour moi un souvenir inoubliable. On ne revient pas de Palestine et de Gaza de la même façon, dans le même état d'esprit, même si on connaît. J'ai souvenir d'habitants d'un village qui s'appelle Bil'in, confrontés au mur de la honte, au vol de leurs terres, aux brimades et aux assassinats de l'armée israélienne, et face à l'arrogance des colons. Un souvenir aussi des villageoises chassées de leurs maisons, qui, inlassablement, continuent à vivre. J'ai souvenir de ce jardin d'enfants au pied du mur de la honte, où on a l'impression que, malgré toutes ces brimades, eh bien il y a une volonté de vivre, une volonté de continuer à vivre chez ces enfants qui jouent face aux fusils de l'armée israélienne. J'ai souvenir évidemment de notre visite dans la bande de Gaza, où d'ailleurs nous nous étions retrouvés, Shaher, tu t'en souviens, avec l'ensemble des camarades de la PGFTU, nous avons eu l'occasion de nous réunir tous ensemble pour échanger sur la situation. Ce qui marque à Gaza, c'est le courage d'une population exposée au blocus, aux privations, aux violences quotidiennes. Comme on dit, c'est une prison à ciel ouvert. Deux millions de Palestiniens essaient de vivre, de survivre, encadrés, quadril-

lés par les miradors, les navires et les soldats de l'armée israélienne.

J'ai tenu à rappeler mes souvenirs personnels de mon séjour en Cisjordanie et à Gaza parce que je pense que, comme je vous l'ai dit, cette émotion, elle est forte et cela motive encore plus notre combat que nous poursuivons aujourd'hui pour être aux côtés du peuple palestinien. C'était donc un souvenir qui date maintenant de presque dix ans et je pense plus que jamais nécessaire de poursuivre notre combat commun.

Un combat qui doit être mené avec des actions concrètes, solidaires évidemment, toujours en relation avec nos camarades palestiniens, toujours avec eux. Dans une campagne lancée au niveau international et européen, nous essayons, à notre niveau, d'imposer que les entreprises françaises cessent leur collaboration avec l'occupant israélien. Campagne qui s'est traduite déjà par quelques résultats. Par exemple, nous nous sommes battus pour obtenir la fin de la collaboration d'Orange avec la société de télécommunications Partner, très active dans les colonies israéliennes. Nous avons élaboré avec d'autres organisations syndicales et des ONG le rapport intitulé "Les liaisons dangereuses de banques françaises avec la colonisation israélienne". Cette campagne s'est traduite par des distributions de tracts et une information auprès des salariés français de ces banques. Je les cite : BNP Paribas, Société générale, Crédit agricole, BPCE. Le troisième rapport, c'est le tramway de Jérusalem. Nous avons là aussi obtenu le retrait d'un certain nombre d'entreprises de ce projet, même si cette bataille n'est pas terminée.

Enfin, une coalition de plus de cent organisations a lancé le 20 février dernier une initiative citoyenne européenne intitulée "Stop au commerce avec les colonies", afin que l'Union européenne mette fin au commerce avec les colonies. En France, plus de trente organisations soutiennent cette campagne de pétition et la CGT y participe pleinement. Notre objectif est d'atteindre les 280 000 signatures en une année.

Voilà en quelques mots comment nous essayons à notre niveau d'intervenir et de soutenir la Palestine. Dans

une situation internationale compliquée, avec la guerre en Ukraine, nous avons le souci d'être plus que jamais internationaliste et de pouvoir dénoncer partout dans le monde toutes les interventions militaires, toutes les répressions vis-à-vis des citoyens, des citoyennes, mais aussi des syndicalistes.

Et je pense que ces actions, ces initiatives donnent tous le sens à nos valeurs communes qui est la solidarité internationale. Voilà ce que je voulais vous dire en termes d'introduction. Je vous remercie encore de votre participation.»



SHAHER SAED, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PALESTINIAN GENERAL FEDERATION OF TRADE UNIONS (PGFTU; FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS PALESTINIENS)

«Tout d'abord, j'aimerais saluer nos amis, nos camarades, nos frères et sœurs, mais surtout Philippe. Merci d'avoir rappelé votre mission en Palestine en 2013. Avec la délégation de la CGT, c'était pour moi-même la dernière visite à Gaza. En effet, depuis lors, je n'ai plus pu me rendre à Gaza. On me l'a interdit. On me l'interdit depuis 2013.

Il y en a qui pensent que la Palestine est un pays, un État contrôlé par des Palestiniens. Eh bien, non. Et nous, en Palestine, nous n'avons pas honte de dire que nous sommes occupés, que cette occupation divise. Il y a d'abord ce mur de séparation. Ce mur sépare des familles, mais aussi des personnes de leurs propres terres. Il est difficile de décrire toutes les situations. Un mur sépare Jérusalem complètement. Les mots nous manquent

face à la situation d'aujourd'hui.

Il y a 513 points de contrôle militaire en Cisjordanie et l'armée d'occupation gère ces points. Ce sont des points de contrôle, mais en même temps des points de départ pour l'armée israélienne pour commettre des crimes et répandre la terreur. Un harcèlement horrible. La peur face à des tueries qui sont quotidiennes. De véritables massacres qui sont perpétrés par l'occupant.

Pendant la dernière guerre contre Gaza qui s'est déroulée il y a un an et demi, 277 Palestiniens ont été tués dont 75 enfants, 8 500 personnes blessées au cours des 1 615 raids menés par Israël. À ce bilan, horrible, s'ajoute la destruction de centaines d'habitations, d'écoles, de centres de soins. Deux bureaux de notre syndicat ont été atteints, ainsi que trois usines. Plus de 7 500 personnes ont été privées de tout moyen de subsistance. La situation à Gaza est extrêmement complexe. Il n'existe pas de réponse simple. Ce n'est pas non plus facile d'en parler politiquement. Le Hamas continue de contrôler Gaza. On essaie effectivement de trouver un terrain d'entente entre les deux factions en Palestine, entre le Hamas et l'Autorité palestinienne. Beaucoup de pays arabes se lancent dans des initiatives de ce type, mais sans grand succès.

Jérusalem, par contre, c'est une question totalement différente. Jérusalem est isolée, elle souffre. Elle lance un appel à la résistance face aux pratiques terroristes du gouvernement israélien. On confisque les habitations des Palestiniens avec des justifications immorales, illégales. Même la mosquée al-Aqsa n'a pas été épargnée de l'agression des colons et de l'armée israélienne. La sainteté du site a été violée. Des balles en caoutchouc ont été utilisées. Au quotidien, les gens sont harcelés, la mosquée est fermée.

Il faut le dire, la situation est catastrophique et exige une intervention du monde entier pour sauver Jérusalem et faire en sorte qu'elle ne devienne pas seulement une ville juive. Pour empêcher effectivement que ne se réalise le plan du Grand Israël que promeuvent les autorités israéliennes. Et puis on peut parler également des violations des droits des

travailleurs à Jérusalem. Alors, c'est vrai qu'il y a un droit du travail israélien, mais qui ne s'applique pas aux Palestiniens. Par exemple, les travailleurs palestiniens ne peuvent pas adhérer à des syndicats israéliens même s'ils habitent à Jérusalem.

Du fait de l'occupation militaire, le territoire palestinien a toujours connu les symptômes d'une économie en dépression, avec un taux de chômage massif à plus de 20 %. La situation est bien pire dans la bande de Gaza où 54 % de la population est au chômage. Les Palestiniens se tournent souvent vers le marché du travail en Israël où les salaires sont meilleurs en dépit de la discrimination salariale qui sévit. Mais pour y accéder, il faut obtenir un permis délivré selon des conditions très restrictives. Les Palestiniens doivent passer les check-points, faire de longues heures de queue sous la chaleur, avec l'humiliation, les agressions des militaires. Une fois arrivé sur le lieu de travail, il faut parfois faire face au racisme. Les droits les plus élémentaires, tels que l'accès à la protection sociale, l'assurance maladie, etc., ne sont pas respectés. Et les personnes travaillant dans les colonies illégales sont aussi privées de leurs droits sociaux les plus élémentaires.

Les Israéliens sont en train de manipuler les circonscriptions pour les contrôler complètement. Il va de soi que toutes ces actions du gouvernement israélien font qu'aujourd'hui, la Cisjordanie et Gaza sont des zones entièrement sous le contrôle des autorités israéliennes. Et cela s'applique également, bien sûr, à l'économie et à la main-d'œuvre palestinienne. Cela veut dire que la main-d'œuvre palestinienne est exploitée. Et je le dis avec beaucoup d'amertume.

Vous le savez, les Palestiniens sont aussi utilisés pour travailler dans les colonies israéliennes, dans les zones industrielles israéliennes, en Cisjordanie. Encore une fois, il y a beaucoup de travail qui est mené aujourd'hui et beaucoup d'actions pour essayer d'arrêter la construction de colonies. Et nous avons vraiment besoin de la solidarité, de

toute votre solidarité pour arrêter la multiplication des colonies.

Oui, je pense que la solidarité nous permettra de triompher.

Dans la campagne pour la reconnaissance de l'État de Palestine, je pense qu'il est important d'exiger que Jérusalem soit la capitale de cet État.

Nous tous, à travers le monde, nous souhaitons parvenir à la paix et à la justice et défendre les droits des travailleurs et des travailleuses palestiniens. Si vous n'avez pas des lois qui permettent de garantir la justice pour prévenir l'exploitation des travailleurs et des travailleuses, nous ne pourrons pas aller de l'avant.

Nous sommes en train d'organiser des activités, des actions dans les murs même de la ville sainte à Jérusalem, et nous vous invitons d'ailleurs à vous joindre à nous pour le 1er Mai. Venez nous rejoindre pour les célébrations du 1er Mai parce que nous serons là pour réaffirmer que Jérusalem est également palestinienne, que le gouvernement israélien aime ça ou pas.»



AISHEH HAMOUDDA, MEMBRE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL EN CHARGE DES FEMMES DE LA PGFTU

«Je vais essayer de brosser un tableau sur la situation des femmes palestiniennes. De façon générale, le marché du travail est extrêmement restreint, le niveau de chômage est un des plus élevés au monde. En plus, il y a des femmes qui sont des femmes au foyer, mais il y a aussi des femmes qui sont seules responsables de la source de subsistance pour leur famille.

Le problème que je veux souligner, c'est la protection sociale qui est quasiment inexistante. Les conditions de travail des femmes sont extrêmement précaires. Nous ne pouvons pas parler de travail décent. Par contre, nous pouvons longuement parler de la violation des droits des femmes.

Des femmes qui ont des permis et qui se déplacent doivent faire face à des harcèlements aux points de contrôle. Il y en a qui travaillent malheureusement sans permis dans le secteur informel, et d'autres qui l'achètent. Il existe ce qu'on appelle "les intermédiaires du permis", c'est-à-dire le courtage des permis de travail qui est un phénomène extrêmement difficile auquel nous faisons face. Par ailleurs, la législation israélienne ne couvre pas les femmes palestiniennes travailleuses. Il y a aussi les femmes qui essaient de travailler sans permis, qui essaient de trouver un moyen de subsistance quelles que soient les conditions.

Le seuil de pauvreté a atteint chez les femmes un niveau inégalé. J'aimerais aussi dire que les syndicats qui se trouvent à l'intérieur d'Israël doivent protéger tous les travailleurs, quelle que soit leur origine, Palestiniens ou autres, qu'ils travaillent dans les colonies ou qu'ils travaillent dans Israël même.

Nous, en tant que syndicalistes, nous travaillons sur trois axes. Nous devons documenter toutes les violations auxquelles les femmes sont soumises, toutes les brimades, tous les harcèlements que les femmes subissent d'une manière ou d'une autre. C'est un travail de recherche de données et de faits, c'est vraiment suivre la situation pour la documenter et transmettre ces informations à l'Organisation internationale du travail. Je voudrais lancer par votre intermédiaire un appel formel et solennel pour que les femmes soient protégées.

Le deuxième axe est la formation. Nous l'organisons pour que les femmes comprennent la législation du travail israélienne, afin qu'elles connaissent leurs protections, leurs devoirs, mais aussi leurs droits.

Le troisième axe du mouvement

syndical à l'intérieur de la Palestine est l'obtention de lois respectueuses du genre. Il y a la convention internationale sur l'égalité. Nous avons la responsabilité de protéger les femmes, car ce sont les premières victimes et qu'elles se sentent beaucoup plus vulnérables. Nous devons mettre sur pied des politiques spécifiques vis-à-vis d'elles pour les aider à améliorer leur condition. Nous devons exercer une pression sur les autorités israéliennes. En outre, la syndicalisation des femmes laisse à désirer.

Nous devons lancer un appel au mouvement syndical international pour nous soutenir parce qu'il y a une exploitation grave des femmes dans des conditions de travail extrêmement difficiles. Vous devez venir chez nous pour appréhender la situation sur place. Il y a un mouvement syndical, mais malheureusement qui s'affaiblit et s'essouffle s'il n'y a pas un soutien de ses partenaires européens. Je réitère mes remerciements à tous pour cet intérêt et cette expression de solidarité que vous montrez à toute la Palestine et aux femmes palestiniennes d'une manière particulière. Un grand merci pour m'avoir donné la parole.»



SHARON SUKHRAM, CONSEILLÈRE EN POLITIQUE INTERNATIONALE DU TRADES UNION CONGRESS (TUC; CONGRÈS DES SYNDICATS) DE GRANDE-BRETAGNE

«Bonjour à toutes et tous et merci beaucoup à la CGT et aux collègues de m'avoir invitée à m'adresser à vous. Toutes nos salutations à vous tous et à vous toutes et puis à nos camarades palestiniens. Nous exprimons notre solidarité envers nos

amis palestiniens et notre soutien pour la paix, la solidarité et le respect de leurs droits. Nous exprimons également aujourd'hui notre solidarité vis-à-vis de nos camarades ukrainiens.

Le TUC a des politiques démocratiques en faveur des droits des Palestiniens et des Palestiniennes. Par exemple, nous appelons à la fin de l'occupation illégale, du blocus de Gaza, de l'expansion des colonies et de la colonisation Israélienne.

Par le passé, nous avons bien sûr condamné la nature discriminatoire du droit israélien et lancé un appel aux agences de l'Onu. Nous appelons à une politique éthique pour tous les travailleurs en Israël. En 2021, le TUC a adopté une motion en disant qu'effectivement le crime d'apartheid, au titre de sa définition en droit international, prend racine en Israël. Human Rights Watch et Amnesty International, par exemple, ont également déclaré que le gouvernement israélien était coupable d'apartheid. On reconnaît combien les camarades palestiniens ont parlé d'apartheid depuis très longtemps pour décrire la politique israélienne.

Nous sommes en faveur de tous les efforts pour une paix juste, durable, en cohérence avec l'État de droit, dans le respect des droits humains et des droits des travailleurs et travailleuses. Et nous sommes en faveur d'un processus de paix inclusif, sur la base d'une solution de deux États, en vue de garantir la sécurité tant pour la Palestine que pour Israël, dans le respect du droit à l'autodétermination, dans le respect du droit au retour. Et c'est vrai que maintenant, nous avons notre travail de solidarité sur la base de nos politiques et nous sommes en contact régulier avec la PGFTU. Nous apprenons ou nous essayons de voir quelles sont les priorités, le travail de nos camarades. Nous faisons un travail de plaidoyer pour refléter leur message dans celui que nous envoyons à nos propres gouvernements. Nous avons appelé notre gouvernement à reconnaître l'État de Palestine et nous avons dit également que l'occupation doit se terminer pour que les travailleuses et les travailleurs palestiniens puissent

avoir accès à un travail décent dans le respect de leurs droits.

Nous appelons à une politique commerciale équitable. Nous allons appeler le gouvernement à suspendre l'accord commercial entre le Royaume-Uni et Israël qui est en place aujourd'hui, et également à interdire l'entrée des produits des colonies. En mai de l'année dernière, lorsque la violence a recommencé, nous avons écrit à notre gouvernement en décrivant bien sûr notre préoccupation. Nous avons appelé notre gouvernement et la communauté internationale à aider à mettre fin à la violence et bien sûr aux expulsions. Nous condamnons l'utilisation de la force par les forces de sécurité israéliennes contre les manifestants palestiniens et également la politique de colonisation, notamment le blocus de Gaza.

Durant une grève générale, nous avons exprimé notre solidarité avec les travailleurs et travailleuses palestiniens. Nous avons eu des rencontres avec le représentant du Parti travailliste pour les relations internationales. Nous avons fait part de nos préoccupations. Nous avons en 2020 lancé un appel à la justice pour la Palestine et nous avons envoyé ce message à notre gouvernement.

Nous avons également réagi lorsque le gouvernement a désigné six organisations non gouvernementales comme organisation terroriste. Nous avons dénoncé ces pratiques, à l'instar de certaines organisations de défense des droits humains. Nous avons également parlé avec la Foreign & Commonwealth Office [Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth] concernant l'expulsion des Palestiniens et nous avons lancé un appel au gouvernement israélien pour qu'il mette fin à cette politique. En ce moment, nous finalisons une étude de cartographie sur cinq entreprises qui sont dans la base de données de l'Onu concernant leurs pratiques en Israël. Nous avons condamné trois autres entreprises pour leurs violations des droits humains. Nous voulons travailler avec nos affiliés mais aussi avec la Confédération syndicale internationale pour faire pression sur les entreprises afin qu'elles se retirent des territoires

occupés.

J'aimerais savoir ce que la CGT et les autres collègues en Europe font en matière de campagne ou entendent faire dans un avenir proche. Encore une fois, merci beaucoup de nous avoir donné l'occasion de participer à cet événement de solidarité. Nous continuerons à exprimer notre solidarité avec nos camarades en Palestine dans la lutte pour la justice, l'égalité et la paix. Merci beaucoup.»



CRISTINA FACIABÉN, SECRÉTAIRE CONFÉDÉRALE CHARGÉE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE LA CONFEDERACIÓN SINDICAL DE COMISIONES OBRERAS (CCOO; CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES COMMISSIONS OUVRIÈRES) D'ESPAGNE

«Eh bien tout d'abord, j'aimerais vous remercier. Merci à la CGT de nous avoir invités à partager notre action de solidarité vis-à-vis de la Palestine. Il faut savoir que la Palestine a toujours été une question d'intérêt majeur pour notre organisation. D'ailleurs, Comisiones obreras a participé à de nombreuses initiatives au cours des trois dernières décennies. Il y en a eu tant, que ce serait impossible pour moi de les résumer dans le cadre de mon intervention. Mais je vais vous donner une petite idée de type de soutien, de solidarité que nous avons démontré vis-à-vis du peuple palestinien, de ce que cela signifie pour notre organisation.

Nos activités et nos projets de coopération ont été généralement menés par le biais de notre Fondation pour la paix et la solidarité. Celle-ci,

dans les années 1990, était membre du Comité des ONG de solidarité d'Espagne avec la Palestine, et les premiers projets ont été lancés dans ces années-là. Avec la crise du processus de paix et la détérioration des conditions de vie de la population palestinienne, la CCOO a décidé de faire un effort supplémentaire en nous concentrant sur le monde du travail, sur le monde syndical, en travaillant avec des organisations syndicales et des associations.

La Palestine est ainsi devenue l'un des principaux champs d'action de la coopération syndicale de la CCOO en Méditerranée, avec un travail que nous avons mené sur plusieurs fronts, dont je vais vous citer quelques exemples.

Nous avons apporté un soutien juridique ainsi qu'une formation en santé et sécurité au travail pour les travailleurs palestiniens en Cisjordanie; mené des activités de formation et financé un service juridique pour traiter les plaintes déposées devant la justice israélienne. Et puis apporté un soutien juridique et une formation syndicale pour les travailleurs de Jérusalem-Est, avec des activités sur les travailleurs migrants et transfrontaliers notamment. En 2003, c'était l'un des moments les plus difficiles de la réoccupation. Un programme d'urgence a été mené à Gaza, pour la protection et la création d'emplois.

Tous ces projets ont été mis au point entre 2000 et 2012. Puis la crise mondiale a directement affecté les fonds de coopération reçus par les organisations syndicales en Espagne, et les projets en cours de réalisation ont été suspendus. Mais malgré tout, CCOO a poursuivi son travail de solidarité envers la Palestine, à travers d'autres instruments. La CCOO a envoyé plusieurs délégations dans les territoires occupés au cours des dernières années. Et nous avons organisé de nombreuses visites de délégations palestiniennes en Espagne, pour qu'elles rencontrent des dirigeants politiques, des syndicalistes, des membres d'ONG, des militants des droits humains, etc.

Nous avons participé à des initiatives conjointes avec des associa-

tions, des partis politiques en Espagne, avec des déclarations, des manifestations. Et puis, nous avons notre campagne contre le mur.

Il faut savoir que nos partenaires syndicaux ont également participé à des activités en Espagne. Nous avons essayé de contribuer à la visibilité des syndicats palestiniens sur la scène internationale. Nous avons ainsi publié le document "Travail et syndicalisme dans le conflit israélo-palestinien", pour mobiliser davantage les syndicalistes espagnols en faveur de la solidarité avec la Palestine, en leur fournissant des informations sur la situation de terrain. Nous participons aussi aux initiatives des organisations syndicales internationales sur la Palestine comme la Confédération européenne des syndicats, la CSI, ou à plusieurs conférences sur la solidarité syndicale avec la Palestine. D'ailleurs, nous avons organisé quelques événements à ce sujet lors de notre dernier congrès.

À plusieurs reprises, des actions visant à dénoncer la situation dans les territoires palestiniens occupés ou encore des campagnes d'information à ce sujet ont été menées. La CCOO a participé à une initiative conjointe avec des associations et des ONG dans les territoires occupés.

Pour conclure, nous travaillons actuellement de manière très intensive à la coordination de la campagne internationale pour la reconnaissance de l'État de Palestine dans notre pays. C'est une initiative internationale qui se traduit par une mobilisation au niveau national. En Espagne, elle implique actuellement plus de trente structures, dont des syndicats et des organisations de la société civile qui participent à différentes initiatives, des événements, des lettres aux autorités, etc. Quel est le but? C'est d'arriver à la reconnaissance de l'État de Palestine par le gouvernement espagnol.

La Palestine fait partie de notre plan de travail pour ce nouveau mandat. Je m'engage, en tant que secrétaire confédérale chargée des relations internationales, de la coopération et des migrations, depuis notre dernier congrès en 2021, à donner à

cette cause tout l'espace nécessaire pour atteindre nos objectifs, en coordination avec tous nos collègues syndicalistes européens, mais aussi avec ceux des autres continents.

Vive la Palestine! Vive la solidarité avec nos camarades syndicalistes palestiniens! Merci, merci beaucoup de votre attention.»



SERGIO BASSOLI, RESPONSABLE DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA CONFEDERAZIONE GENERALE ITALIANA DEL LAVORO (CGIL; CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE ITALIENNE DU TRAVAIL)

«Merci à la CGT, à Philippe, à Pierre et à Nejat, pour l'invitation et pour cette opportunité de partager notre engagement pour les droits des Palestiniens.

Je voudrais être concret et voir si on peut partager une idée de stratégie pour notre action. Parce que sur le but et sur la situation en Palestine, nous avons écouté Shaher, et je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que nous devons travailler pour la reconnaissance de l'autodétermination du peuple palestinien et construire une situation de paix entre les deux peuples, le peuple palestinien et le peuple israélien. Cette paix doit être construite dans un cadre respectant le droit international. Je pense que c'est le cadre de référence.

La difficulté que l'on rencontre pour atteindre ces buts, c'est une question politique. Nos gouvernements et le lobby israélien au niveau européen et au niveau international sont très forts pour rendre difficile le travail de reconnaissance des droits des Palestiniens.

Je pense que la solidarité avec les Palestiniens n'est pas un sujet de discussion, c'est admis. La question est de savoir comment nous pouvons obtenir des résultats concrets. Il y a la question de construire une stratégie, une stratégie entre syndicats, entre mouvements sociaux; et celle d'avoir avec nous les institutions, les gouvernements qui doivent prendre des responsabilités...

Mais voilà, ils ne prennent pas de responsabilité. Et ça, c'est le grand problème.

Cristina a déjà introduit la campagne européenne pour la reconnaissance de l'État de Palestine.

En Italie, la CGIL, mais aussi les autres centrales syndicales, UIL, CISL, ont longuement réfléchi sur ce qu'on peut faire de concret pour élargir la solidarité avec la Palestine.

Tous les États Européens ainsi que les États-Unis disent qu'ils sont pour deux États, pour deux peuples. Mais quand il s'agit de faire une action concrète pour la reconnaissance de l'État palestinien, ils ne sont pas en condition de faire un acte formel.

En Europe, seule la Suède s'est montrée cohérente. Le Vatican a aussi reconnu l'État palestinien.

Au niveau global, 138 États ont déjà reconnu l'État palestinien. Cette reconnaissance n'est pas la solution ultime pour nous, mais c'est un point de départ stratégique. Elle est fondamentale pour mettre autour d'une table les deux parties, Israéliens et Palestiniens, sur un pied d'égalité, juridiquement et légitimement, avec l'autorité d'être deux États.

Donc faire pression sur nos États et aussi sur l'assemblée générale de l'Onu et l'Union européenne est très important. Il faut un État palestinien avec tous ses droits aux Nations unies, en tant que membre à part entière. Ainsi, finalement, on verra la frontière d'Israël et on verra qu'il y a bel et bien une occupation. Ce sera une nouvelle confirmation de l'illégalité de l'occupation.

Évidemment, l'État palestinien doit être reconnu avec les frontières de 1967, avec Jérusalem capitale partagée par les deux États, et avec la continuité territoriale de la Palestine. Cela constituera un point de départ pour une négociation bilatérale, avec

un très fort et très clair soutien international. Et pour résoudre toutes les questions critiques entre les deux États, pas entre un État et une Autorité qui n'a pas la pleine reconnaissance de ses droits. Nous pensons que c'est la question stratégique. Ce n'est pas l'objectif final, mais c'est la question stratégique! C'est pourquoi nous travaillons énormément pour obtenir une forte pression sur notre parlement et notre gouvernement. Nous travaillons au niveau européen avec les collègues d'Espagne, de France, de Belgique. Nous avons aussi demandé aux syndicats d'Allemagne de nous rejoindre. Nous sommes sur le point d'obtenir l'appui de tous les syndicats de la région du nord de l'Europe. Nous en avons également parlé avec les collègues de TUC, et avec les Irlandais qui sont prêts à collaborer.

La diaspora juive progressiste et la diaspora palestinienne en Europe sont avec nous. On doit construire un grand rassemblement, une grande coalition entre la société progressiste et démocratique Israélienne qui reconnaît les droits des Palestiniens, et la société palestinienne. Nous pensons que c'est très important de construire une grande force au niveau européen avec les collègues des deux sociétés qui sont en faveur d'une paix partagée entre les deux peuples.

Nous nous connaissons avec Shaher depuis 1993. Cela va faire trente ans que nous sommes en lutte pour changer la situation, mais malheureusement, la situation empire.

La deuxième chose que je veux partager avec vous, c'est la question de l'exploitation des travailleurs en Palestine. Il y a une double exploitation pour les hommes et une triple pour les femmes.

Il y a exploitation comme nationalité, il y a exploitation comme travailleur et enfin, exploitation en tant que femme.

Il y a quelques années, existait l'idée de construire un fond international pour les investissements économiques à forte intensité d'emploi, lancée par l'Organisation internationale du travail. Mais finalement, il n'y a eu aucun fonds permettant de créer des alternatives pour les tra-

vailleurs palestiniens, qui sont obligés d'aller travailler en Israël dans des conditions inhumaines.

Impossible pour nous de supporter cette situation. On est d'accord pour dénoncer les entreprises qui travaillent dans un cadre de violation du droit international dans les colonies qui sont illégales. Mais il faut construire une alternative parce que quand nous allons parler avec les Palestiniens qui travaillent dans les colonies, ils disent : "Je suis obligé, je ne peux pas perdre cet emploi, j'ai une famille, je suis nationaliste. Je veux l'État palestinien." L'alternative, c'est l'autre engagement qu'on doit demander au niveau des institutions, au niveau des agences des Nations unies et de l'OIT.

On doit mettre en place un fonds d'investissement pour donner des alternatives à ces travailleurs palestiniens qui n'ont pas d'autres possibilités.

Pour conclure, il faut selon nous partager une stratégie et travailler tous ensemble pour dégager des solutions concrètes, et ainsi en finir avec l'occupation, en finir avec la violation des droits internationaux et finalement faire que les Palestiniens aient leur propre État. Merci.»

PIERRE COUTAZ : « Merci Sergio. Je vais passer la parole à Nejat pour deux minutes pour compléter le panorama des actions concrètes que nous pouvons mener côté CGT. »



NEJAT FEROUSE, CONSEILLER CONFÉDÉRAL MOYEN-ORIENT-ESPACE INTERNATIONAL CGT

« Bonjour. Nous étions presque tous là-bas au congrès de la PGFTU en 2016, à Naplouse. Il y avait une im-

portante participation internationale dont nous, la CGT. Nous avons pris par la suite l'initiative de réunir à Paris les représentants des syndicats français, italiens, espagnols, belges et suédois. Suite à cette réunion, plusieurs missions syndicales européennes ont été effectuées en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, avec pour objectif de tester des potentialités d'actions coordonnées en Europe et sur le terrain.

Une mission conjointe a rencontré plusieurs syndicats palestiniens, avec en tête la PGFTU, des syndicats israéliens aussi, en 2017. Elle s'est concentrée sur la situation des travailleurs palestiniens dans les colonies israéliennes, notamment dans la région de Jérusalem. La proposition de la CGT de fonder une bourse du travail à Jérusalem-Est a été chaleureusement accueillie par tous les partenaires. Et cela, avant que Donald Trump, le président des États-Unis de l'époque, n'ait décidé de déplacer son ambassade à Jérusalem. Nous pensions à cette période à l'urgence, qui est toujours l'urgence d'ailleurs, de résister à Jérusalem-Est. D'où la nécessité de bâtir un lieu d'accueil au service de tous les salariés rencontrant des difficultés. Ouvert à toutes les organisations syndicales locales et régionales. Mais l'escalade engagée par Trump a contraint à geler cet important projet.

Depuis 2016, date du dernier congrès de la PGFTU, nous avons entrepris plusieurs initiatives européennes. Lors du congrès de la Confédération syndicale internationale en 2018 à Copenhague, nous avons proposé d'organiser une session spéciale intitulée "Palestine: solidarité syndicale et droit international". Elle a compté 285 participants. Ce fut un grand congrès pour la Palestine.

Dans le contexte d'une dégradation de la situation internationale, des campagnes de solidarité locales ont néanmoins émergé, comme celle pour la reconnaissance de l'État de Palestine, ou Don't Buy Into Occupation, l'initiative citoyenne européenne pour obtenir une directive interdisant les produits des colonies. Donc plusieurs objectifs essentiels qui sont là. Mais j'ai l'impres-

sion qu'une partie de l'Europe agit ensemble, et il y a une autre partie de l'Europe qui n'agit pas ensemble. On n'arrive pas à avoir une large campagne vraiment européenne. Je ne parle pas international mais européenne, ce qui, à mon avis, est faisable.

Alors pour finir, je retiens l'idée du camarade Shaher qui a parlé de célébrer le 1er Mai à Jérusalem-Est, le prochain 1er Mai. Un rassemblement le 1er Mai à Jérusalem-Est, avec une forte participation internationale, syndicale, solidaire, c'est une excellente idée. Merci de votre attention.»

SHAHER SAED : « Permettez-moi d'abord de remercier tous les participants, les intervenants Aisheh, Sharon, Cristina, Sergio, Nejat et tous ceux qui ont pris la parole. C'était là des interventions extrêmement fructueuses, constructives, avec de très bonnes idées. D'autant plus que ce sont des gens qui connaissent la question palestinienne et qui ne parlent pas sans avoir un fondement de connaissance intéressant. Je pense que nous devrions avoir un comité de suivi qui pourrait voir comment mettre en application les idées, certaines idées qui ont été mises en avant.

Il est vrai que les répercussions de l'invasion de l'Ukraine vont avoir un impact encore une fois négatif. Nous sommes en effet très malheureux de cette invasion qui va marginaliser encore plus la question palestinienne. C'est un fait. Il y a une certaine immunité d'Israël vis-à-vis du droit international et c'est ce que l'on appelle le "deux poids deux mesures". Je pense qu'il faut le mettre en exergue parce que le droit international doit être appliqué d'une manière transversale à tous.

Le 1er Mai pourrait être une occasion. Si on peut le faire à Jérusalem-Est, ce sera parfait. Je ne sais pas quels sont nos moyens pour ce faire. Nous devrions réfléchir ensemble afin de trouver la voie efficace pour concrétiser cette merveilleuse idée afin que ce projet mûrisse. Il faut que toutes les organisations qui nous soutiennent soient parties prenantes de ce projet. »

**Vous avez le pouvoir de
mettre fin au commerce avec les colonies israéliennes**



Signez l'initiative citoyenne européenne #StopSettlements

En Palestine occupée, la colonisation s'intensifie

Actuellement 280 colonies israéliennes sont installées en Cisjordanie, Jérusalem-Est comprise, abritant plus de 660 000 colons contre 3,5 millions de Palestiniens.

Destructions d'habitations, dépossessions de terres, homicides, transferts forcés, restrictions draconiennes des déplacements... la colonisation est un crime de guerre responsable de multiples violations des droits humains.



SCANNEZ LE CODE QR
AVEC VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE
REMPLISSEZ LE FORMULAIRE :
C'EST SIGNÉ

Dossier

Initiative citoyenne européenne #StopSettlements – Mettre fin au commerce avec les colonies illégales

QUOI ?

Une initiative citoyenne européenne est un outil démocratique permettant d'appeler la Commission européenne à légiférer sur un sujet donné. **Dès que la pétition atteint un million de signatures de citoyens de l'Union européenne venant d'au moins sept pays membres, la Commission est contrainte d'examiner cette demande.** Dans le cadre de la campagne #StopSettlements, des citoyens et organisations se mobilisent pour mettre un terme au commerce avec les colonies illégales dans les territoires occupés, et ainsi mettre en accord la politique commerciale européenne avec le droit international et les droits fondamentaux, en faisant respecter l'interdiction de la colonisation. En effet, le développement d'une relation économique entre l'Union européenne et Israël autour de l'activité des colonies viole l'obligation des États de ne pas reconnaître et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien d'une situation illégale. Alors que la Commission euro-

péenne avait rejeté l'enregistrement de la proposition, en estimant que ce type de règle sortait de ses compétences, le comité des citoyens l'ayant déposé a poursuivi la Commission en justice. Par son arrêté du 12 mai 2021, la Cour de Justice de l'Union européenne a considéré que la Commission n'avait pas suffisamment motivé sa décision de rejet. La Commission n'a pas fait appel, et a enregistré le 8 septembre¹ l'initiative qui avait fait l'objet d'un nouveau dépôt début août. En enregistrant cette initiative, la Commission européenne a reconnu que ses compétences en matière de commerce extérieur pouvaient intégrer des critères éthiques, et donc qu'il entrerait dans ses compétences de prendre des mesures législatives pour arrêter tout commerce avec toutes les colonies illégales dans les territoires occupés.

QUI ?

L'expérience des ICE qui ont atteint leur objectif d'un million de soutiens montre que pour réussir, celles-ci doivent être soutenues par

un réseau solide en mesure de mobiliser les citoyens. Un tel réseau a été mis en place à l'échelle européenne, la coalition comprenant des organisations nationales et internationales, des groupes de solidarité travaillant sur les droits humains, le commerce équitable et la Palestine. Cette coalition regroupe également des parlementaires issus de plusieurs États membres et du Parlement européen, des syndicats et des militants de la justice sociale tels qu'Avaaz et SumOfUs.

QUAND ET COMMENT ?

Le lancement de la campagne de recueil des signatures de soutien a été fixé au **20 février 2022**, date de la journée mondiale de la justice sociale. À partir de cette date, la coalition disposera d'**un an** pour recueillir les signatures d'un million de citoyens européens au travers du partage de la pétition. Après la collecte et la certification d'un million de signatures, les organisateurs rencontreront la Commission et le Parlement européen dans un délai de trois mois.

L'interdiction du commerce des produits des colonies, un impératif au regard du droit international

LE DROIT INTERNATIONAL RELATIF À UNE PUISSANCE OCCUPANTE

Les violences des colons soutenues par les autorités israéliennes poussent les Palestiniens à se dépla-

cer, Israël violant alors l'article 49 de la 4^e Convention de Genève de 1949 qui interdit à la puissance occupante de « *procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle* ». L'installation de familles

israéliennes dans les terres occupées constitue ainsi un crime de guerre. De plus, la confiscation des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles au profit des colons et résidents israéliens viole les Conventions de la Haye de 1907, qui interdit à une puis-

1. Lex Europa, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32021D1484>

sance occupante d'exproprier les ressources du territoire occupé pour son propre bénéfice.

En vertu du droit international humanitaire, Israël, en tant que puissance occupante, est tenu d'assurer le bien-être de la population civile occupée et de garantir l'ordre et la sécurité publics dans le territoire occupé : obligation de protéger la population civile occupée, d'enquêter rapidement et efficacement sur les cas de violence présumés ainsi que de poursuivre les responsables. Au contraire, l'attitude des colons et des autorités israéliennes porte gravement atteinte aux droits fondamentaux des Palestiniens, tels que leur droit à la vie, à l'intégrité physique, à un niveau de vie adéquat, à l'éducation et à la liberté de mouvement, entre autres.

En juillet 2004, la Cour Internationale

de Justice a conclu à l'illégalité du mur construit par Israël en territoire palestinien principalement pour la raison que son tracé a été établi de façon à incorporer du côté israélien la plus grande partie des colonies, rendant 9,4% de la Cisjordanie inaccessible à la population palestinienne et annexant de facto 51% des ressources en eau. Par sa politique de colonisation, Israël porte atteinte au droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

La résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations unies de 2016 enjoint les États à « *faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'Etat d'Israël et les territoires occupés depuis 1967* ».

Le Statut de Rome qui institue la Cour Pénale Internationale (CPI) qualifie de crime de guerre le pillage et la colonisa-

tion (article 8). La Palestine est membre de la CPI depuis le 1er avril 2015 et a déposé une plainte officielle en 2018. Après une période d'instruction, la CPI a confirmé, le 3 mars 2021, l'ouverture d'une enquête pour les crimes commis, depuis juin 2014, dans les territoires palestiniens occupés. Des poursuites juridiques peuvent donc être enclenchées dans ce cadre contre des acteurs impliqués dans le maintien et le développement des colonies.

Le 12 février 2020, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies a publié la base de données des entreprises impliquées dans des activités liées directement ou indirectement aux colonies israéliennes. Son établissement avait été demandé par le Conseil des droits de l'Homme en 2016.

L'accélération de l'entreprise israélienne de colonisation

La politique de colonisation illégale d'Israël débute en juin 1967 suite à la guerre des six jours, reposant sur des stratégies de confiscation des terres et d'expropriation. Le 19 juillet 2018, la Knesset adopte la loi « Israël, État-nation du peuple juif », comme une des lois fondamentales d'Israël. Celle-ci indique que « *l'État considère le développement des colonies juives comme une valeur nationale et agit pour encourager et promouvoir leur création et leur renforcement* ».

Actuellement 280 colonies israéliennes sont installées en Cisjordanie, Jérusalem-Est comprise, abritant plus de 662 000 colons contre 3,5 millions de Palestiniens vivant dans la même région². Selon B'tselem, le taux de croissance de la population des colons a augmenté de 42 % par rapport à 2010 et a plus que quadruplé depuis 2000. À Jérusalem-Est, B'tselem dénombre 220 000 colons pour 250 000 habitants palestiniens. En Cisjordanie (Jérusalem-Est compris), les colons représentent 18,9 % de la population. Entre 2017 et 2021, la population

estimée de colons en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, a augmenté de quelque 55 000 personnes pour atteindre plus de 662 000 personnes, avec un taux de croissance annuel de 2 à 3 %. Si ce taux de croissance se maintient, la population totale de colons devrait dépasser 760 000 personnes en 2025.

Parmi ces 280 colonies, 138 ont été établies officiellement et reconnues par l'État (sans compter les 12 banlieues construites dans les environs de Jérusalem) et 150 ne sont pas reconnues officiellement. Environ un tiers des avant-postes ont été construits durant la dernière décennie, la plupart du temps sous l'appellation « ferme »³. Pour rappel, un avant-poste israélien est une colonie établie dans les territoires palestiniens occupés sans l'autorisation du gouvernement israélien.

150 avant-postes israéliens ont été construits, au moins 54 entièrement ou partiellement sur une terre dont les autorités israéliennes savent qu'elle appartient à des Palestiniens.

Il y a eu trois vagues de construction d'avant-postes : la première a vu la construction d'environ 50 avant-postes, entre 1997 et 1998, immédiatement après la signature des accords d'Oslo. La deuxième vague a eu lieu durant le pic de la seconde intifada, de 2001 à 2003, avec environ 50 avant-postes supplémentaires construits. Dans la dernière décennie, environ 50 avant-postes de plus ont été mis en place en Cisjordanie⁴.

Depuis 1967, Israël a exproprié les Palestiniens de plus de deux millions de dunams de terre⁵, soit 200 000 hectares, soit 19 fois la superficie de la ville de Paris. La Banque Mondiale indique ainsi que 94% de la vallée du Jourdain, surnommé le grenier de la Palestine, sont devenus complètement inaccessibles aux Palestiniens⁶. Ceux qui y vivent rencontrent des difficultés quotidiennes pour obtenir un permis de construire, pour cultiver les terres, pour accéder aux réserves d'eau surexploitées par les colonies agricoles de la vallée.

2. B'tselem (Novembre 2021). State Business. Israel's misappropriation of land in the West Bank through settler violence.

3. *Ibid*

4. *Ibid*

5. B'tselem (Novembre 2021). State Business. Israel's misappropriation of land in the West Bank through settler violence.

6. Made in Illegality (2015). Stop aux relations économiques de la France avec les colonies israéliennes.

- En 1975, afin de construire la colonie de Maale Adumim, Israël a exproprié 3 000 hectares de terres dans la zone où vivaient les bédouins Jahalins. Avant d'atteindre son statut de 3^e plus grande colonie de Cisjordanie avec 40 000 colons israéliens, il a fallu exproprier et détruire massivement les maisons et biens appartenant aux Jahalins.
- Ariel est une colonie qu'Israël a établie pour la première fois en 1978. Les 4 615 dunams (462 hectares) de terrain sur lesquels Ariel a été initialement construite ont été saisis par ordre militaire, officiellement pour des raisons de sécurité. Au cours des décennies qui ont suivi, Israël a construit trois barrières de sécurité autour de la colonie, englobant à chaque fois des centaines de dunams supplémentaires de terres agricoles palestiniennes privées.
- Les colons israéliens s'accaparent les ressources naturelles des Palestiniens, 80 % des ressources en eau du territoire palestinien étant captées par les colonies. Un colon israélien consomme 6 fois plus d'eau qu'un palestinien. Selon l'ONG Kerem Navot, les Palestiniens ont perdu un tiers de leurs terres agricoles durant ces dernières décennies.
- Depuis le 7 mars 2021, les colons ont pris le contrôle de la source d'Ein al Hilwa au nord de la vallée du Jourdain. Ils ont entrepris des travaux de réhabilitation de la source et de ses environs pour créer un parc de loisir et une piscine à l'usage exclusif des colons. Ces travaux ont entièrement coupé l'accès des Palestiniens à la source, leur principale source d'eau (clôture et barrières physiques empêchant l'accès des bergers palestiniens). Pour ces deux communautés palestiniennes d'éleveurs (une cinquantaine de foyers au total répartis entre Ein al Hilwa et Um al Jamal), ces travaux ont un impact humanitaire grave et immédiat. Les forces israéliennes ont assuré la protection des colons pendant ces travaux. Les deux communautés subissent la violence des colons depuis 2008, qui eux-mêmes proviennent des colonies de Gaza démantelées en 2005.
- En Cisjordanie, 46 communautés de bédouins sont considérées comme fortement à risque de déplacements forcés du fait d'un plan de relocation imposé par les autorités israéliennes dans les dernières années⁷.

La violence de la colonisation

Pour la seule année 2021, 1467 Palestiniens dont 293 mineurs ont été blessés ou tués lors d'incidents liés aux colons⁸. De 2008 à 2022, l'OCHA dénombre 5 980 victimes palestiniennes en Israël, Cisjordanie et

Gaza⁹. 8 221 structures ont été démolies de 2008 à 2022 (78% en Cisjordanie, 20 % à Jérusalem Est), ce qui a causé le déplacement forcé de 12 229 personnes¹⁰. De 1988 à 2022, l'OCHA rapporte 19 838 ordres de démolitions

dont 1025 pour la seule année 2020¹¹. De plus, 39 779 arbres et 1 740 véhicules ont été vandalisés du 1^{er} janvier 2017 au 30 septembre 2021. Au 30 septembre, rien qu'en 2021, 8 121 arbres ont été vandalisés.

Depuis le début de 2020 à la fin de septembre 2021, B'Tselem a rapporté 451 attaques de colons sur des Palestiniens et leurs propriétés (sans prendre en compte la vallée du Jourdain où les violences sont quotidiennes) :

- 245 étaient dirigées contre des fermiers palestiniens
- Sur les 451 attaques :
 - Dans 27 cas les colons ont tiré à balles réelles
 - 180 sont des agressions physiques
 - 145 sont des dommages sur une propriété privée
 - 77 sont des attaques sur des habitations
 - 35 sont des attaques sur des véhicules passants
 - 123 sont des dommages sur les arbres et récoltes (dont 59 lors desquels des colons ont abîmés les équipements des agriculteurs palestiniens)
- La présence des forces israéliennes a été rapportée dans 183 de ces incidents :
 - Dans 66 les forces étaient présentes et n'ont rien fait
 - Dans 104 elles ont participé aux attaques, utilisant la plupart du temps des balles métalliques recouvertes de caoutchouc, gaz lacrymogène et grenades assourdissantes
 - Dans 22 incidents, les forces de sécurité ont arrêté des palestiniens qui avaient été attaqués par des colons
 - 5 Palestiniens ont été tués lors d'attaques conjointes de colons et de soldats

7. Bureau de la coordination des affaires internationales (2022). 46 Bedouin Communities at risk of forcible transfer in the central west Bank : a vulnerability profile,

<https://www.ochaopt.org/page/46-bedouin-communities-risk-forcible-transfer-central-west-bank-vulnerability-profile>

8. Bureau de la coordination des affaires humanitaires (2022). Data on casualties, <https://www.ochaopt.org/data/casualties>

9. *Ibid*

10. Bureau de la coordination des affaires humanitaires (2022). Data on demolition and displacement in the West Bank,

<https://www.ochaopt.org/data/demolition>

11. Bureau de la coordination des affaires humanitaires (2022). Demolition orders against Palestinian structures in Area C - Israeli Civil Administration data

Face à ces violences, on observe deux tendances. La première est la concentration géographique des attaques. Entre 2017 et 2021, 70 % des incidents signalés de violence des colons se sont produits dans seulement trois gouvernorats : 32 % à Jérusalem et 19 % à Hébron et à Naplouse, territoires visés par les autorités israéliennes dans leur volonté d'expansion. La deuxième tendance est l'intensification des violences. Malgré les restrictions liées au Covid, on note que le nombre de Pa-

lestiniens blessés en avril et mai 2020 étaient 38 % et 54 % plus élevés respectivement aux mêmes mois de 2019. En août 2020, le nombre de blessés palestiniens résultant de la violence des colons a augmenté de 40 % par rapport à la même période en 2019. Les communautés palestiniennes ne signalent pas tous les incidents liés à la violence des colons, notamment à cause d'une perte de confiance dans les autorités israéliennes et du fait que les postes de police sont en grande

majorité confinés à l'intérieur des colonies. L'ONG Yesh Din signale ainsi une augmentation du pourcentage de cas de violence des colons documentés par des organisations de la société civile où les victimes choisissent de ne pas porter plainte auprès de la police israélienne. Ce pourcentage passe de 30 % en 2013-2015 à 42 % en 2016. Le nombre d'incidents, de blessés, de victimes, de dégradations matérielles, est ainsi en dessous de la réalité.

Depuis 2005 Yesh Din surveille les résultats des enquêtes sur les crimes commis par des civils israéliens contre des Palestiniens en Cisjordanie. De 2005 à 2019 :

- 0,9 % des enquêtes ont été perdues par la police israélienne et n'ont jamais fait l'objet d'une enquête
- 91 % des enquêtes ont été classées sans mise en accusation
- 8,1 % des enquêtes ont abouti à des inculpations de suspects
- 3,1 % des enquêtes ont abouti à une condamnation totale ou partielle (43,4 % des cas ayant abouti à une mise en accusation mais, 18,1 % des enquêtes se terminent par un verdict coupable sans condamnation)

L'ensemble de ces pratiques et incidents au sein des territoires annexés indique que la violence n'est pas une

conséquence collatérale des colonies, à savoir des actes isolés commis par des extrémistes violents, mais bien un

moyen en vue d'une fin, l'expansion des colonies.

La montée en puissance des violences est telle qu'on recense la destruction de communautés entières :

- La communauté de Humsa al Baquai'a à Tubas a été détruite pour la septième fois en juillet 2021. Les autorités israéliennes ont retiré tous les biens personnels, nourritures et vêtements compris, avant d'empêcher les habitants de revenir.
- En 2021, la communauté de Ras al Tin près de Ramallah a également été entièrement détruite.

Dans le village de Beïta, une commune de 12 500 habitants située au sud de Naplouse en Cisjordanie, on dénombrait en septembre 2021 sept morts depuis l'implantation de l'avant-poste d'Avitar sur une colline voisine. En juillet 2021, cet avant-poste a été évacué de ses colons mais l'armée israélienne reste présente sur les lieux.

L'impact économique des colonies

L'Europe constitue la principale destination d'exportation des produits israéliens¹². En 2010, l'ONG israélienne Who Profits estimait qu'Israël avait exporté des fruits et légumes pour une valeur totale de 2,1 milliards de dollars, dont 66% vers le marché européen¹³. Human Rights Watch explique que l'empreinte physique de l'activité commerciale et industrielle israélienne est plus importante que celle des colonies résidentielles en Cisjordanie. On

compte environ 20 zones industrielles administrées par Israël en Cisjordanie, couvrant environ 1365 hectares, et les colons gèrent la culture de 9300 hectares agricoles¹⁴.

Israël délivre des permis de construire ou d'exploitation de carrières aux entreprises israéliennes et étrangères tandis qu'elles refusent les mêmes attributions aux compagnies palestiniennes. **Selon la Banque mondiale, l'impossibilité pour la Palestine**

de déployer ses activités économiques du fait des restrictions discriminatoires israéliennes en Cisjordanie entraîne un manque à gagner d'environ 3,4 milliards de dollars, soit 85 % du PIB palestinien en 2014¹⁵. Les exportations sont tombées en dessous des 15 % du PIB palestinien en 2014 alors qu'elles représentaient plus de la moitié de celui-ci dans les années 1980. Ces restrictions font grimper le chômage et font bais-

12. Made in Illegality (2015). Stop aux relations économiques de la France avec les colonies israéliennes.

13. *Ibid*

14. Human Rights Watch (2016). Occupation, Inc. How Settlement Business Contribute to Israel's Violations of Palestinian Rights, <https://www.hrw.org/report/2016/01/19/occupation-inc/how-settlement-businesses-contribute-israels-violations>

15. Made in Illegality (2015). Stop aux relations économiques de la France avec les colonies israéliennes.

ser les salaires dans certaines régions de Cisjordanie. Les agriculteurs de la zone C sont particulièrement touchés par les droits fonciers illégaux et discriminatoires d'Israël.

Les entreprises participent directement à l'expansion de la colonisation :

elles sont attirées par les colonies du fait de loyer bas, de taux d'imposition favorables, d'aides gouvernementales et d'accès à la main d'oeuvre palestinienne bon marché¹⁶. Selon le groupe Kay LavOved, au moins la moitié des compagnies coloniales paient les

travailleurs palestiniens moins que le salaire minimum horaire israélien (5,75 dollars) avec la plupart de ceux-ci recevant entre 2 et 4 dollars, sans congés payés, vacances et autres bénéfices sociaux¹⁷.

L'Arab World for Research and Development a mené une enquête en 2013 auprès des travailleurs palestiniens dans les colonies :

- Seuls 11 % des personnes interrogées ont une sécurité d'emploi, 77 % sont recrutées sur une base journalière
- Les Palestiniens travaillent dans les colonies pour un salaire moyen de 2 à 4,8 dollars de l'heure, alors que le salaire minimum en Israël est de 6 dollars de l'heure
- 50 % n'ont pas d'assurance santé et 65% sont exposés à des substances toxiques qui ont un impact sur leur santé

Elles participent à la violation du droit international humanitaire au travers de leur implication dans l'interdiction pour la puissance occupante d'exproprier ou de confisquer les ressources du territoire occupé pour son propre bénéfice. De plus, les compagnies

permettent également de soutenir les colonies en fournissant des services de toute nature aux colons, et contribuent au développement économique des colonies en fournissant des emplois aux colons et des revenus (au travers de taxes) aux municipali-

tés coloniales : environ 55440 colons (environ 42 % de la force de travail coloniale) sont employés dans le secteur public ou privé au sein des colonies israéliennes¹⁸.

Dans son rapport sur la responsabilité des entreprises dans l'expansion de la colonisation en Israël, Human Rights Watch épingle les opérations d'une franchise immobilière américaine illustrant l'implication des compagnies dans le marché immobilier colon à Ariel et dans d'autres colonies comme celle de Ma'aleh Adumim.

Le volume exact des échanges entre l'Europe et les colonies reste cependant difficile à établir. En effet, Israël considère que les colonies font partie de son territoire, indiquant ainsi l'origine de tous ses produits exportés comme étant « Made in Israël ». Cette

pratique contourne l'accord d'association conclu entre Israël et l'Union Européenne selon lequel seuls les produits israéliens sont éligibles pour bénéficier de tarifs douaniers préférentiels. Cependant, les contrôles d'importation n'étant pas systéma-

tiques, une part importante de produits issus des colonies bénéficie malgré tout de ces tarifs préférentiels. L'étiquetage « Made in Israël » induit en erreur les consommateurs européens alors qu'il existe une législation garantissant leur droit à l'information.

Un collectif de 22 ONG européennes, dont le CCFD-Terre Solidaire et la FIDH, a publié le rapport « La paix au rabais » en octobre 2012. Ce rapport indique que l'Europe est le principal marché d'exportation de Ahava, des produits cosmétiques, une entreprise manufacturière israélienne implantée dans les colonies.

L'étude "Les relations entre la Belgique et l'économie de l'occupation israélienne" réalisée par K. Lemanska en février 2014 indique que :

- 40 % des herbes aromatiques exportées par Israël sont cultivées dans la vallée du Jourdain. 80 % sont exportées vers l'Europe.
- 70 % des raisins cultivés dans les colonies de la vallée du Jourdain sont exportés. Ils représentent la moitié de la quantité totale des raisins exportés par Israël.
- 5 % des avocats israéliens sont cultivés dans la vallée du Jourdain.
- Environ 70% des dattes exportées viennent de la vallée du Jourdain.
- Les fleurs sont également cultivées à grande échelle dans la vallée du Jourdain et sont exportées en Europe via les Pays-Bas où elles sont vendues aux enchères et réemballées sans que l'origine soit toujours indiquée.
- La majorité des grenades, 22 % des amandes, 13 % des olives, 5 % des nectarines et 3 % des pêches exportées vers l'Europe sont cultivées dans les colonies en Cisjordanie.

16. Human Rights Watch (2016). Occupation, Inc. How Settlement Business Contribute to Israel's Violations of Palestinian Rights, <https://www.hrw.org/report/2016/01/19/occupation-inc/how-settlement-businesses-contribute-israels-violations>

17. *Ibid*

18. *Ibid*

L'Union européenne et ses États membres devant leurs responsabilités

En reconnaissant l'initiative citoyenne européenne, la Commission Européenne a admis sa compétence exclusive à légiférer sur un sujet qui relève du commerce international.

Les États membres de l'Union européenne peuvent et doivent se mobiliser pour pousser la Commission à prendre ses responsabilités en main et se positionner sur ce sujet. La Commission peut d'ores et déjà prendre des

mesures de sauvegarde pour ne pas rester complice de la colonisation.

Les gouvernements des États membres peuvent et doivent discuter de l'arrêt du commerce avec les colonies illégales au sein du Conseil européen. Le Conseil peut demander à la Commission d'élaborer une proposition à la majorité simple, et la voter à la majorité qualifiée. L'unanimité des États membres au sein du Conseil, comme cela est requis

pour les actions de politique étrangère, y compris les sanctions, n'est pas nécessaire.

Les États membres peuvent et doivent faire avancer leurs propres plans pour interdire le commerce avec les colonies illégales. Cela poussera la Commission à faire enfin de même pour l'ensemble de l'Union européenne.

Dossier initialement rédigé par la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne #StopSettlements.



Activités internationales

Boris PLAZZI

Membre du Bureau confédéral
Courriel : Boris.plazzi@ftm-cgt.fr
Tél. : 0155 82 82 89
Port. : 06 70 21 0155

Pierre COUTAZ

Co-animateur de l'Espace International
Courriel : p.coutaz@cgt.fr
Tél. : 0155 82 82 91
Port. : 06 12 80 09 80

Özlem YILDIRIM

Co-animatrice de l'Espace International
Courriel : o.yildirim@cgt.fr
Tél. : 0155 82 82 83
Port. : 06 51 28 73 01

Stéphanie BAVARD

Assistante de direction
Courriel : s.bavard@cgt.fr
Tél. : 0155 82 82 90

François BILEM

Activités de formation au plan international
Courriel : f.bilem@cgt.fr
Port. : 06 31 55 02 15

Jean-Baptiste CALLEBOUT

Afrique–Altermondialisme, solidarité entre territoires
Courriel : jb.callebout@cgt.fr
Tél. : 0155 82 82 86
Port. : 06 20 85 83 84

Tristan CHEVALIER

Droits et libertés
Courriel : t.chevalier@cgt.fr
Tél. : 0155 82 83 20

Romain DESCOTTES

Altermondialisme, justice climatique et avenir du travail
Courriel : r.descottes@cgt.fr
Tél. : 0155 82 76 58
Port. : 06 52 64 97 96

Nejat FEROUSE

Migrations internationales, Afrique du Nord et Moyen-Orient
Courriel : n.ferouse@cgt.fr
Tél. : 0155 82 82 76
Port. : 06 16 41 19 71

Sylvain GOLDSTEIN

Asie et Pacifique–Questions économiques internationales
Courriel : s.goldstein@cgt.fr
Tél. : 0155 82 83 19
Port. : 06 52 82 23 50

An LE NOUAIL-MARLIÈRE

Europe–égalité femmes-hommes
Courriel : a.lenouail@cgt.fr
Tél. : 0155 82 82 63
Port. : 06 89 24 90 83

Mohamed LOUNAS

Europe–Firmes multinationales
Courriel : m.lounas@cgt.fr
Tél. : 0155 82 82 21
Port. : 06 07 16 51 20

Denis MEYNENT

Europe
Courriel : d.meynent@cgt.fr
Tél. : 0155 82 82 78
Port. : 06 08 52 44 76

Marie-Christine NAILLOD

Amériques/CPOM–Coopération au développement
Courriel : mc.naillod@cgt.fr
Tél. : 0155 82 82 92
Port. : 06 27 79 60 49

Renata TRETIAKOVA

Europe de l'Est–Gestion des projets européens et internationaux
Courriel : r.tretiakova@cgt.fr
Tél. : 0155 82 82 79
Port. : 06 23 50 22 63

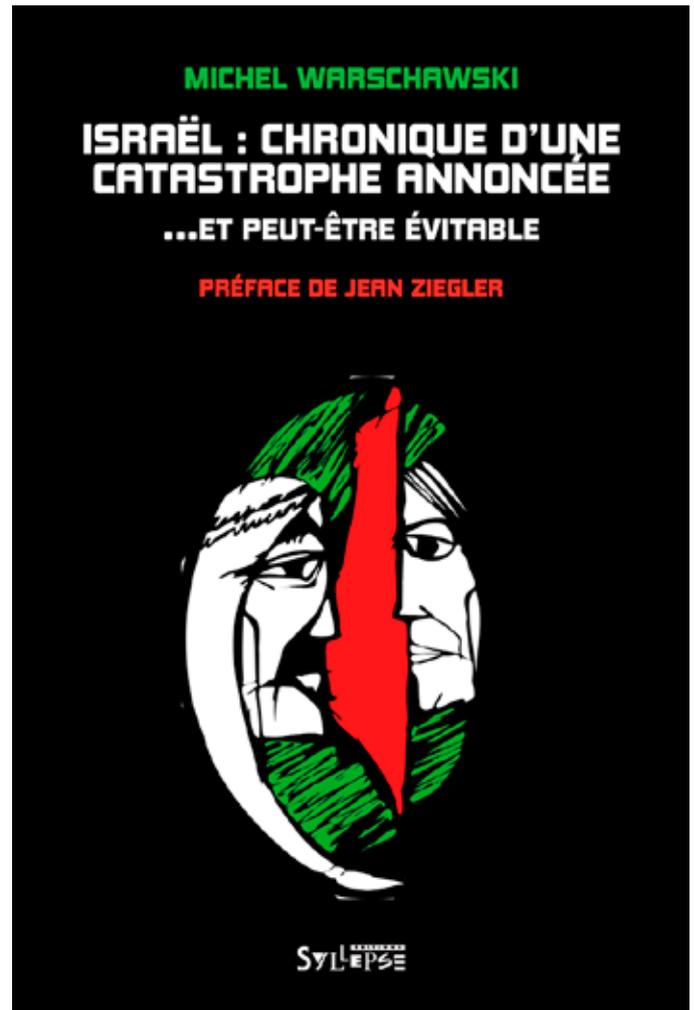
À voir, à lire /

Israël : chronique d'une catastrophe annoncée... et peut-être évitable

Michel Warschawski

PRÉFACE DE JEAN ZIEGLER - ÉDITIONS SYLLEPSE

« Dans un précédent livre, Michel Warschawski dressait le portrait du conducteur d'un bulldozer fonçant sur des maisons palestiniennes. « Cette figure, écrit Jean Ziegler dans sa préface, a valeur de parabole. Pareil au conducteur du bulldozer, coupé de la réalité, ignorant la souffrance de ses victimes, aveugle et inconscient des conséquences de ses actes, le présent gouvernement israélien d'extrême droite foncé à tombeau ouvert vers sa propre destruction. » Michel Warschawski, ajoute Jean Ziegler, « compare les migrations vers l'Amérique des Irlandais affamés et des pauvres du sud de l'Italie à celle vers la Palestine des Juifs atteints dans leur existence, mais dénie toute légitimité à l'État juif colonial qui opprime depuis lors – et toujours plus agressivement – les Palestiniens ». L'installation à Jérusalem, « définitivement » annexée, de l'ambassade des États-Unis, la féroce répression de la « marche du retour », la poursuite accélérée de la colonisation, le vote de la Loi fondamentale faisant d'Israël l'État de la nation juive sont autant de signaux d'alarme. C'est ce moment que choisit Michel Warschawski, pour dire que l'évolution du régime israélien est non seulement une menace permanente contre les Palestiniens mais aussi une dangereuse impasse pour le peuple juif-israélien, et qu'il est temps de faire retraite. »



Pour aller plus loin /

Lire le dossier d'août 2018 « Les liaisons dangereuses des banques françaises avec la colonisation israélienne »

Disponible sur le kiosque
cgt.fr



Voir communiqué de presse CGT du 27 mai 2015 sur le site cgt.fr « Les liaisons dangereuses d'Orange dans le territoire palestinien occupé »

Troisième session du cycle « Pratiques internationales »

LE 17 MAI, EN VISIOCONFÉRENCE : la troisième session du cycle « Pratiques internationales » portera sur la syndicalisation des travailleur.euse.s migrant.e.s. On y aura des interventions des Pays-Bas, du Canada et du Cameroun. Les fiches d'inscriptions sont envoyées par la permanence confédérale ou sur simple demande à f.bilem@cgt.fr

Aspects historiques, politiques et concrets de l'investissement de la CGT dans des organisations syndicales internationales

DU 23 AU 25 MAI, AU CENTRE DE FORMATION DE COURCELLE : l'Espace International propose une formation sur les aspects historiques, politiques et concrets de l'investissement de la CGT dans des organisations syndicales internationales. Quels ont été les choix de notre organisation au fil du temps ? Pourquoi ces choix ont-ils été faits ? Qu'y faisons-nous concrètement ? Autant de questions souvent méconnues que nous chercherons à aborder sur ces trois jours. Les fiches d'inscriptions sont envoyées par la permanence confédérale ou sur simple demande à f.bilem@cgt.fr

Quatrième session du cycle « Pratiques internationales »

LE 14 JUIN, EN VISIOCONFÉRENCE : la quatrième session du cycle « Pratiques internationales » portera sur les liens entre questions environnementales et syndicalisation. Nous sommes toujours sur l'élaboration du panel d'intervenants, mais nous avons d'ores et déjà établi des contacts avec des pays qui ont mené, parfois depuis de nombreuses années, des initiatives dans ce domaine. Les fiches d'inscriptions sont envoyées par la permanence confédérale ou sur simple demande à f.bilem@cgt.fr

Quel est l'impact de l'international dans mon activité syndicale quotidienne ?

DU 12 AU 14 SEPTEMBRE, AU CENTRE DE FORMATION DE COURCELLE : quel est l'impact de l'international dans mon activité syndicale quotidienne, même lorsque je ne suis pas directement en charge de ces questions au sein de mon syndicat ? Comment la CGT s'est-elle positionnée face à l'international depuis sa création ? Quelles sont les grandes tendances syndicales en Europe ? Comment peser sur des dossiers internationaux ? ... Troisième édition de cette formation de trois jours à Courcelle qui aborde ces thèmes et quelques autres. Elle constitue une première marche pour explorer les questions liées au syndicalisme international. Elle est mise à disposition pour les militant.e.s qui s'intéressent au sujet même s'ils n'y sont pas actifs aujourd'hui. Les fiches d'inscriptions sont envoyées par la permanence confédérale ou sur simple demande à f.bilem@cgt.fr

**Rejoignez la campagne
#stopaucommerceaveclescolonies**
Merci de partager et faire signer



**SCANNEZ LE CODE QR
AVEC VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE
REPLISSEZ LE FORMULAIRE :
C'EST SIGNÉ**

